

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 15 JUILLET 2021

Le 15 juillet 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Courtisols, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 9 juillet 2021.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	34
- représentés ou ayant donné pouvoir	6
- votants	40
- ont voté pour	40
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BREMONT, Carole CHOSROES, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Eric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Eric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Stéphane CHARNOTET Par Milène ADNET (pouvoir), Marc DEFORGE par Jean-Marie ROSSIGNON (pouvoir), Evelyne DRAN par Catherine PUJOL (pouvoir), Daniel HERBILLON par Romain HERBILLON (suppléant), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante), Alain SIMONET par Michel ADNET (pouvoir).

Absents : Alexandre BODIN, Anne BRAZE, Hubert FERRAND (excusé), Maurice PIERRE.

DÉLIBÉRATION
N° 1059-2021

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :
Décision modificative
Budget principal

Le conseil nomme M. Pascal VANSANTBERGHE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la délibération N° 1006-2021 du 15 avril 2021 de vote du budget primitif 2021 du budget principal de la communauté de communes ;

Vu la délibération N° 1019-2021 du 20 mai 2021 affectant les résultats 2020 du budget principal de la communauté de commune ;

Considérant que les chiffres inscrits dans les budgets primitifs ne correspondent pas avec l'affectation des résultats ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée de prendre une décision modificative afin de corriger ces chiffres.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

DÉCIDE de modifier le budget primitif principal 2021 de la communauté de communes et d'inscrire :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	
Article	Montant
001-001	-5 424,27 €

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2021.07.24 10:44:22 +0200
Ref:20210723_161003_2-1-O
Signature numérique
le Président